

**Décision du 11 juin 2002 relative à la mise en oeuvre
d'un programme de recherche**

NOR : *DEV0210249S*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale,
Vu la décision du 3 juin 2002 relative à l'organisation de la programmation et de la mise en oeuvre de l'activité de recherche soutenue par le ministère de l'écologie et du développement durable ;

Sur la proposition du chef du service de la recherche et de la prospective,

Décide :

Article 1^{er}

Le programme intitulé « Forêt, tempête et risques » a été mis en place par le ministère chargé de l'agriculture, avec le concours de l'INRA, du CEMAGREF, du GIP ECOFOR et du ministère chargé de l'environnement. Il a pour objectif de susciter des recherches centrées autour de la problématique des risques liés au vent sur la forêt, les activités qui y sont liées, les fonctions qui en sont attendues. Il relève de l'action 3 « Préserver et gérer la biodiversité et le patrimoine naturel ». Il est doté d'un comité d'orientation, d'un conseil scientifique et d'un comité de pilotage interne au ministère.

Article 2

Le comité d'orientation est constitué de représentants de ministères et d'organismes suivants :

- ministère chargé de l'agriculture (DERF/BRI) ;
- ministère chargé de l'agriculture (DSF) ;
- ministère chargé de l'environnement (D4E/SRP) ;
- ministère chargé de l'environnement (DNP/SDEN) ;
- INRA, président ;
- CEMAGREF ;
- DSF ;
- IDF ;
- GIP ECOFOR ;
- ONF ;

et du président du conseil scientifique du programme.

Article 3

Les membres du conseil scientifique sont les suivants :

Boussard (Jean-Marc), INRA.
Brunet (Yves), INRA.
Burel (François), CNRS.
Donadieu (Pierre), ENSP.
Bouhot-Delduc (Laurence), DSF.
Dhôte (Jean-François), INRA-ENGREF.
Gilbert (Claude), GIS Risques collectifs et situations de crise.
Gosselin (Frédéric), CEMAGREF.
Millier (Claude), ENGREF, président du CS.
Peyron (Jean-Luc), ENGREF.
Pignard (Jérôme), IFN.
Saugier (Bernard), CNRS.
Thibaut (Bernard), LMGC - univ. Montpellier-2.
Laroussinie (Olivier), ECOFOR.

Article 4

Le comité de pilotage interne au ministère est constitué de représentants de la DNP (SDEN), la DPPR (SDRM), la D4E (SRP et SDEREDD), du groupement des DIREN.

Il est chargé de rendre un avis sur les priorités du ministère parmi les projets sélectionnés par le comité d'orientation.

Article 5

Est nommé président du comité de pilotage interne au ministère M. Lesaffre (Benoît), chef du SRP.

Article 6

Est nommée chef de projet du programme Mme Barre (Véronique), chargée de mission au SRP.

Article 7

Le GIP Ecofor assure le secrétariat du comité d'orientation et du conseil scientifique. Le secrétariat du comité de pilotage interne au ministère est assuré par le bureau de l'écologie et des risques environnementaux.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé de l'environnement.

Fait à Paris, le 11 juin 2002.

*Le directeur des études
économiques
et de l'évaluation environnementale,
D. Bureau*